L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 OCTOBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE, E. DUFOUR, DUVERGER, S. HARBY.
N 43, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 14 OCTOBRE.

POUR LE CONGRES
PREMIER DISTRICT :
THOS G. MACKEY.
DEUXIEME DISTRICT :
T. G. HUNT.

TRESORIER D'ETAT :
J. N. HAWTHORN,
De la Nlle-Orléans.

AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS :
JOHN E. KING,
De St Landry.

SURINTENDANT DES ECOLES PUBLIQUES :
A. H. LAMON,
D'Ouest-Baton Rouge.

LEGISLATURE D'ETAT.
SENATEURS :
JULES LAVERGNE,
M. C. EDWARDS.

REPRESENTANTS.
1er District.
H M Summers, W S Campbell.
2e District.
Dr L Saunders, James Drummond, Robt M. Kearney.
3e District.
H J Ranney, Jos M Wingfield, Gerard Stith, M A Foote, M Wheat, N E Bailey.
4e District.
C W Emerson, F A Lumsden, O Leblanc.
5e District.
Alphonse David, J B Dionis, F Buisson.
6e District.
Henry St-Paul, Numa Dufour.
7me District.
Eugène Staës, Oscar Bonnet.
8me District.
James Brooke, P L Mailloux.
9me District.
John Laidlaw.
10me District.—Lafayette.
Rufus Waples, S W Thompson.

SHERIF :
JAMES P. FRERET.
CORONER :
JOHN YOUENES.
GREFFIERS DE COUR :
1re Cour—Alfred Rousseau.
2me " Thos C. Foote.
3me " C. A. Lubenan.
4me " J. H. Hopkins.
5me " Saml C. Rich.
ASSESSEURS :
1er District—John Wolfe.
2me " J. U. Chevalier.
3me " O. B. Faget.
4me " I. N. Phillips.
COLLECTEURS DE TAXES D'ETAT :
1er District—Thos Askew.
2me " Lafayette Guyol.
3me " T. A. Bonlet.
4me " Samuel Galpin.
JUGES DE PAIX :
Premier Justice de Paix—L. U. Galonnié.
Constable—J. Hopple.
Deuxième Justice de Paix—C. V. Jones.
Constable—W. C. Quirch.
Troisième Justice de Paix—Wm H. Hagan.
Constable—Jules Delorme.
Quatrième Justice de Paix—S. A. Michot.
Constable—Jn. McClelland.
Cinquième Justice de Paix—F. C. Laville.
Constable—M. Hernandez.

NOS CANDIDATS A LA LEGISLATURE

Les whigs réunis en assemblées primaires ont désigné, mercredi soir, les candidats qui doivent les représenter à la Législature. Les meetings étaient nombreux et les personnes présentes montraient cet enthousiasme qui est toujours d'un bon augure dans les luttes électorales.

Nos candidats ont été choisis parmi les citoyens qui offraient sous tous les rapports le plus de garanties au parti et au peuple en général, et nous croyons sincèrement qu'avec les noms qui figurent aujourd'hui en haut de nos colonnes il nous est facile de balayer devant nous toute la cohorte locofoco.

Mais il faut que les whigs se mettent sérieusement à l'œuvre et tentent un suprême effort. Il faut qu'ils retrouvent leur énergie d'autrefois, qu'ils convoquent toutes leurs forces pour le jour du vote, qu'ils complètent leur organisation, qu'ils aient surtout la foi qui sauve, la foi qui retrempe la vigueur de l'âme et assure le triomphe aux vaincus de la veille.

Si nous voulons vaincre nos adversaires, nous le pouvons. Nous sommes persuadés qu'à l'heure qu'il est la Nouvelle-Orléans renferme une majorité whig. Mais pour fixer la victoire de notre côté, cette majorité doit descendre dans l'arène électorale et lutter vigoureusement. S'y décidera-t-elle ? Nous n'en doutons pas, car l'espoir est revenu aux whigs, ils se sont comptés et ils savent qu'ils peuvent l'emporter sur leurs adversaires. Le souvenir de leurs anciennes défaites s'est affaibli et ne viendra plus paralyser leur énergie. Ils comprennent d'ailleurs que la réaction contre la clique qui gouverne en ce moment l'État est générale, que l'on est fatigué du joug des meneurs locofocos, et que le peuple se dispose enfin à le secouer. Notre étoile un moment obscurcie reparaît à l'horizon. Ainsi, courage, et l'avenir est à nous.

Il règne de graves dissensions dans le sein du parti locofoco, mais les whigs auraient tort de fonder la dessus de grandes espérances. De puissantes influences vont être mises en œuvre pour rapprocher les factions hostiles et rétablir la concorde dans le camp démocratique. Les symptômes d'insubordination que nous signalions hier disparaîtront peut-être au grand jour de l'élection. Soyons sur nos gardes et travaillons comme si la plus parfaite harmonie régnait dans les rangs de nos adversaires.

De nos deux sénateurs au congrès fédéral, l'un est whig, l'autre est démocrate; et c'est justement ce dernier dont le mandat expire dans quelques mois. La législature aura à lui nommer un successeur. Or M. Slidell—pourquoi ne le nommerions-nous pas ?—tient énormément à son fauteuil de sénateur, et il remuera ciel et terre pour le conserver. C'est pourquoi nous devons nous attendre à ce qu'il fasse tous ses efforts pour envoyer à la Chambre une majorité locofoco. Il n'est pas homme à reculer devant aucun sacrifice; ce qu'il veut, il le veut bien. Que les whigs se le tiennent pour dit et fassent en sorte de déjouer ses manœuvres et celles de ses amis.

La Nouvelle-Orléans élira en novembre vingt-six représentants et deux sénateurs. Notre délégation représente par conséquent à elle seule près du quart des membres des deux chambres. Il est clair que les élections de la ville décideront de celles de l'État et que le parti qui aura ici une forte majorité sera maître de la législature. C'est à la Nouvelle-Orléans que les meneurs locofocos pèseront de tout leur poids dans la balance électorale. C'est ici que M. Slidell et ses amis vont livrer bataille. Que les whigs se préparent donc activement à la lutte et qu'ils ne négligent aucun moyen pour assurer le triomphe de leurs candidats. Les circonstances nous sont favorables; sachons en profiter pour faire rentrer le locofocoïsme dans le néant et replacer l'État dans ses véritables voies.

FIN DE L'EPIDEMIE.

Nous annonçons avec plaisir, sur la foi du Bureau de Santé, qu'il ne règne plus d'épidémie à la Nlle-Orléans. Ce fait est officiellement constaté dans une résolution votée à cet effet. L'état sanitaire de la ville est des plus satisfaisants, et les citoyens absents, acclimatés ou non, peuvent y revenir en toute sûreté. Les cas de fièvre jaune sont aussi rares parmi nous en ce moment qu'ils le sont d'ordinaire après une première gelée, ce qui prouve que la maladie a épuisé ses ravages que pendant une période déterminée, et que si elle commençait, par exemple, à sévir avec rigueur dès le commencement de juin elle disparaîtrait selon toute probabilité vers le milieu d'août, c'est à dire à l'époque où jusqu'à présent elle faisait son apparition à la Nlle Orléans. C'est là une particularité qui a dû frapper les médecins. On sait d'ailleurs que l'épidémie sévit cruellement à cette heure dans les paroisses de l'intérieur, quoique les conditions atmosphériques y soient les mêmes qu'à la Nlle-Orléans. La fièvre jaune ayant cette année éclaté dans notre ville beaucoup plus tôt que de coutume et y ayant épuisé toute sa virulence dans la fatale période que lui octroie la nature, a voulu, pour ne pas manquer complètement à ses habitudes invétérées, terminer dans nos belles campagnes ses œuvre impitoyable.

Sinistres.—Les bateaux à vapeur *Grand Tower* et *Saranac No 2* se sont abordés ces jours derniers au-dessous de Memphis. Le *Saranac* a essuyé de graves avaries; celles du *Grand Tower* sont fort légères.

Le bateau à vapeur *Pennan*, parti de St-Louis pour la Nouvelle-Orléans, avec un chargement considérable, s'est heurté contre un chicot, dans la nuit du 3 courant, et a coulé en moins de deux minutes dans treize pieds d'eau. Chose extraordinaire, personne n'a péri, les passagers ayant eu le temps de se réfugier sur le pont supérieur. Recueillis par le steamer *U. S. Mail*, allant à St Louis, ils ont été transbordés peu après sur le *Saxony Fox*, qui descendait. C'est la cinquième fois que cette le *Pennan* coule et cette fois ce bateau est bien perdu, car il s'est brisé en deux. On n'a rien pu sauver de la cargaison.

EUROPE.

Le steamer *Arabia* est arrivé à New-York le 6 de ce mois avec des dates de Liverpool jusqu'au 24 septembre et de Paris jusqu'au 22.

On a reçu par la voie de Vienne des lettres de Constantinople du 5 septembre.

Indépendamment des placards que l'on continuait à afficher chaque nuit sur les murs des principales mosquées, les habitants de Constantinople signaient publiquement des Adresses au Sultan et à ses ministres pour les engager à marcher contre l'ennemi, sans attendre plus longtemps l'appui de l'Angleterre et de la France. Ces Adresses et ces placards produisaient une assez vive émotion parmi le peuple.

La Porte avait publié dans la *Gazette d'Etat* son second Manifeste. Ce document n'était pas encore connu à Paris. C'est en grande partie le récit fait à la nation de ce qui s'est passé au sujet de la Note de Vienne et des motifs qui ont porté le gouvernement à y faire des modifications. Sans être aussi belliqueux qu'on l'avait annoncé, ce document serait beaucoup plus énergique que le premier, et contiendrait de plus l'assurance que la Porte persistera jusqu'au bout dans l'attitude qu'elle a prise.

Kossuth avait fait prescrire la Porte sur le désir qu'il éprouvait de revenir à Constantinople. La Porte ne se montrerait nullement disposée d'encourager cette velléité.

Le bey de Tunis ayant informé la Porte que son contingent était prêt, mais que les moyens de transport lui manquaient, pour l'envoyer à Constantinople, l'ordre avait été donné à l'amiral de préparer un certain nombre de bâtiments à vapeur destinés à aller chercher les troupes de cette régence.

L'installation de la Banque ottomane était fixée par une ordonnance impériale au 15 octobre.

La dépêche de Vienne, 20 septembre, annonçait que l'Autriche n'a pas complètement adhéré à la proposition de la France et de l'Angleterre tendante à donner à la Porte par une note collective des garanties contre l'ingérence future de la Russie entre le sultan et ses sujets, présente des obscurités que nous nous croyons, dit le *Siècle*, en mesure d'écarter au moins en grande partie.

La conférence avait deux difficultés à résoudre. [illegible] le mérite et la valeur des modifications demandées par la Porte Ottomane à la note libellée à Vienne; [illegible] pour l'avenir le retour d'actes [illegible] qui troublaient en ce moment la sécurité de l'Europe.

La France et l'Angleterre auraient déclaré que la note primitive pouvait, sans inconvénient, être maintenue, si la conférence expliquait, par un mémorandum ou annexe, qu'elle entendait cette note dans le sens que lui donnaient les considérations présentées au nom du sultan. Les deux puissances occidentales auraient ensuite demandé qu'il fût déféré au vœu exprimé par la Turquie de recevoir des gouvernements signataires du traité de 1841 des garanties contre une occupation des principautés en dehors des cas et des conditions réglés par la convention de Balta Liman.

C'est devant ces deux propositions que l'Autriche a élevé des objections sérieuses. Il paraîtrait toutefois que le comte de Buol [illegible] la crainte d'être obligé de retirer la médiation de son gouvernement que sur la question des garanties pour l'avenir. Les termes et les formules employés ont été, comme on le pense bien, fort mesurés et assez ambigus pour que des ambassadeurs ne fussent pas en droit de dire que dès à présent la conférence était sans but pratique; mais, en dépit de la phraséologie, il aurait fallu plus de bonne volonté que n'en avaient le comte de Westmoreland et M. de Bourqueney pour ne pas comprendre que l'Autriche n'entendait dans aucun cas se déclarer contre la Russie.

Une lettre de Malte du 14 annonce que les flottes iront hiverner, l'une à Ourlac, l'autre à Ténédos. On écrit de Constantinople que l'amiral français a reçu de nouveau l'ordre d'entrer dans la mer de Marmara à la première réquisition du sultan. Ce qui paraît certain, c'est qu'on est inquiet partout, mais à Constantinople moins qu'ailleurs, parce que là est encore la position la plus nette et la plus franche.

Voici comment le *Morning Post*, organe de lord Palmerston, apprécie la conférence qui doit avoir lieu entre les trois souverains du Nord :

« La conférence qui doit avoir lieu à Olmutz peut exercer sur les destinées de l'Europe une grande influence dans le cas où la solution rejetée serait encore sur le tapis de Vienne; cette conférence peut créer une situation dans laquelle l'Angleterre et la France n'ayant besoin de recourir à toutes leurs forces et à tout leur courage, comme elle peut être inoffensive, si l'acceptation du sultan met fin aux difficultés de la question d'Orient. Remarquons que cette conférence, quels que doivent être ses résultats ultérieurs, sera bien par la volonté de l'empereur Nicolas. C'est lui, et non les souverains de Prusse et d'Autriche, qui a désiré traiter personnellement des éventualités de la question d'Orient.

« Aucun des hommes d'État de l'Europe n'éprouve probablement plus de sollicitude au sujet de voyage de l'empereur Nicolas à Olmutz que le jeune empereur d'Autriche. Le rusé et terrible personnage en présence duquel il va se trouver est un puissant créancier de la cour de Vienne. Toutes ses demandes seront appuyées de services antérieurement rendus. Jusqu'à présent, l'influence de l'Autriche dans les affaires d'Orient a été loyalement exercée et utile à l'Europe. Il était, il est vrai, de l'intérêt de la cour de Vienne, comme c'était son devoir, de se prononcer en ce sens. Mais un changement dans sa politique pourrait affecter sérieusement les rapports des puissances européennes, et elle ne mettrait pas en péril la paix du monde.

« Grâce à l'attitude de la cour de Vienne, l'empereur de Russie s'est arrêté dans sa politique agressive. Rien ne peut mettre le droit de son côté et justifier ce qu'il a fait, mais la Turquie peut lui fournir des prétextes, sinon une justification, pour persister. Sa dernière ressource pour donner une apparence de raison est de nous une apparence d'adhésion au refus qu'il a fait d'accepter la note modifiée et ses conséquences de ce refus, c'est de détacher de la puissance allemande qui s'est opposée à ses longues envahissements [illegible] à l'aveuglement sa puissante influence pour soutenir [illegible] pourra peut-être d'obtenir leur coopération, mais il peut espérer et il essaiera certainement d'obtenir leur neutralité.

« L'Autriche ne peut être assez peu soucieuse pour se rendre complice d'une attaque dirigée contre la Turquie, mais elle pourrait se retirer des négociations et de la protection qu'elle a jusqu'à ce jour accordée à la Turquie. C'est là ce que l'empereur de Russie essaiera d'obtenir de ses alliés dans la cause de l'absolutisme. Quoi qu'il en soit, le voyage d'Olmutz indique au moins l'obstination des desseins de l'empereur Nicolas sur la Turquie. C'est une démarche faite en vue d'une éventualité contre laquelle un politique aussi habile n'aurait pas probablement songé à se pourvoir s'il ne l'avait pas crue probable. »

On lit dans l'*Advertiser* du 20 :

« Une grande démonstration, relativement à la question d'Orient, aura lieu demain à Sheffield, à l'imitation de celle de Stafford. Si Londres et les bourgs métropolitains en font autant, ce sera de quoi remplir de terreur Saint-Pétersbourg et de joie Constantinople. »

Une dépêche télégraphique en date du 19 septembre au soir, transmise de Madrid à Paris, annonce que le ministère dont le général Lersundi est le chef, a donné sa démission, qui a été acceptée par la reine. La reine a appelé le comte de San Luis (M. Sartorius) qui a accepté la mission de composer une nouvelle administration. Le comte de San Luis a même prêté le serment ordinaire entre les mains de la reine en qualité de ministre d'Etat, président du conseil. M. de San Luis a proposé à la reine les noms de M. Ustrro, marquis de Girona, de M. Roca de Togores, marquis de Molins, de M. Domenech, et du lieutenant-général Blaser, qui ont été agréés par la reine.

On lit dans le *Moniteur* du 21 septembre :

« L'Empereur a fait manœuvrer et a passé en revue hier la 2e division de l'armée de Paris et la cavalerie de Versailles. Après les manœuvres, les troupes ont formé les trois côtés d'un carré; les voitures de l'Impératrice et une foule considérable occupaient le quatrième côté. Les officiers se sont rangés au centre, et l'Empereur s'est placé au milieu d'eux. S. M. était entourée d'un nombreux état-major dans lequel on remarquait [illegible] anglais, piémontais, hollandais, tous envoyés par leur gouvernement. L'Empereur ayant à sa droite S. A. I. le prince Napoléon, à sa gauche le prince Jablonowski, général au service de S. M. l'empereur d'Autriche, a adressé aux troupes l'allocution suivante :

« Officiers, sous-officiers et soldats !

« Au moment où l'on va lever le camp de Satory, je veux vous témoigner toute ma satisfaction.

« Les trois divisions qui s'y sont succédé ont montré cet esprit de discipline, de confraternité, cet amour de métier des armes qui entretiennent l'esprit militaire, si nécessaire à une grande nation. En effet, dans les temps difficiles, qui a soutenu les empires, si ce n'est ces réunions d'hommes armés tirés du peuple, façonnés à la discipline, animés du sentiment du devoir, et qui conservent au milieu de la paix, où généralement l'égoïsme et l'intérêt finissent par tout énerver, ce dévouement à la patrie fondé sur l'abnégation de soi même, cet amour de la gloire fondé sur le mépris des richesses ?

« Voilà ce qui a toujours fait des armées le sanctuaire de l'honneur. Aussi, tant que la paix dure, il existe une communauté de sentiments, je dirai même une sorte d'esprit de corps entre nous et les armées étrangères. Nous estimons et nous aimons ceux que, chez eux, comme nous, le [illegible] et tant que la politique ne les change pas en ennemis, nous sommes heureux de les accueillir comme des camarades et comme frères.

« Recevez, mes amis, avec mes Aigles pour votre bonne conduite, mes remerciments pour les marques d'attachement que vous me donnez, ainsi qu'à l'Impératrice. Comptez sur mon affection, et croyez-le bien, après l'honneur d'avoir été élu trois fois par un peuple tout entier, il n'y en a pas pour moi de plus grand que de commander à des hommes tels que vous. »

Les nouvelles de la Chine apportées par la malle des Indes confirment le succès de l'insurrection. Nous lisons dans le *Daily News* de Londres que l'armée impériale a été repoussée dans ses efforts pour reprendre Chin-Keang-Foo et Amoy. Les officiers de l'*Hermès*, qui ont remonté le Yang-Tse-Kiang pour chercher des déserteurs, ont appris que des forces considérables [illegible] dirigées au nord sur Pékin.

Les points méridionaux de l'empire, à quelques exceptions près, [illegible] en général des rebelles [illegible] qu'à Nankin, on assure, traversant plusieurs [illegible]

[illegible] provinces sans être entravés, sans être considérés comme un pouvoir établi.

La prise de Pékin par les insurgés déciderait bientôt la question entre les deux dynasties. Si Tae Ping a accepté le rôle de ses partisans en commençant par une proclamation que le ciel le presse de marcher sur Pékin, il y a lieu de croire que les rebelles réussiront dans cette entreprise comme dans les autres. On peut s'attendre à de grandes réformes morales en Chine, et à un grand développement intellectuel qui finira par mettre le vaste empire d'Orient en communion avec la civilisation occidentale.

THEATRE D'ORLEANS.

Nous apprenons que Mme Berton, artiste autrefois aimée de notre public, a été engagée cette année comme chanteuse légère; elle a dû partir le 30, à bord du *Ferrière*. M. Berton a été également engagé comme troisième ténor léger.

[illegible] DU GOLFE DU MEXIQUE.—On verra par un avis de la compagnie du chemin de fer du golfe du Mexique, inséré plus loin, que désormais un train additionnel partira le dimanche matin, à 6 heures et demie, de la ville pour le lac Borgne. Ce troisième convoi sera fort utile aux habitants de la paroisse Saint Bernard et aux citoyens en général.

Société philharmonique.—Le concert donné ces jours derniers par la Société Philharmonique au bénéfice de l'Asile des Orphelins de la rue du Camp, a produit $100 55 de recettes, qui ont été versées entre les mains de la sœur Regis, directrice de l'hospice.

L'ESCADRE AMÉRICAINE ET LES PÊCHERIES.—La plus parfaite accord règne entre les officiers de l'escadre américaine des pêcheries et ceux de l'escadre anglaise. Voici ce que nous lisons dans la Canadienne de Quebec :

Partout où les vaisseaux de guerre américains ont abordé, ils ont été accueillis par les habitants plutôt comme des protecteurs que comme des ennemis; leurs officiers ont été fêtés à Saint-Jean, à Halifax, à Charlottetown, à Pictou, plus que les officiers de la marine anglaise; et ils ne se sont nullement opposés à la saisie et confiscation des bâtiments pêcheurs américains trouvés en contravention flagrante au traité.

Parmi les vingt mille étrangers qui assistaient à l'inauguration des travaux du chemin de fer de l'Europe et de l'Amérique septentrionale à Saint Jean le 15 septembre, étaient le commodore Shubrick et autres officiers de l'escadre américaine, qui se trouvait alors dans le port de Saint Jean, au retour de sa croisière dans le golfe. Au banquet qui eut lieu après la cérémonie, ou porta, entre autres santés, celle du commodore Shubrick et de la marine américaine. Le commodore a répondu par un discours plein de [illegible] passage [illegible]

« On s'était fait, aux Etats Unis, une idée bien extravagante de l'état des pêcheries dans le golfe Saint Laurent, et les rapports qui existaient entre les pêcheurs de ces provinces et ceux des Etats Unis. On croyait qu'ils se préparaient tous à s'égorger les uns les autres; que les mousquetons, les couteaux-poignards et les pistolets à révolution étaient à l'ordre du jour parmi eux; et qu'il fallait, par conséquent, envoyer des vaisseaux de guerre de part et d'autre pour maintenir la paix. Mais je n'ai trouvé rien de semblable parmi eux. Je les ai trouvés pêchant côte à côte, en parfaite amitié; et si quelque chose leur a déplu, c'est que les vaisseaux de guerre vinssent avec leurs rames effrayer le poisson et les interrompre dans leurs travaux. [illegible] Et qu'elle trouve en arrivant [illegible] sa croisière, et qu'en retournant aux Etats-Unis, mon ancre avait à peine touché le fond qu'un comité est venu à bord nous inviter, mes officiers et moi, à cette intéressante cérémonie. »

Mise en liberté de Koszta.

On lit dans les journaux de New-York :

Une lettre de Vienne, reçue déjà par l'*Amérique*, et adressée à un citoyen de cette ville, annonce que l'Autriche donne son consentement à la mise en liberté de Koszta, à la condition de son embarquement immédiat pour les Etats-Unis.

On savait, est-il ajouté, que M. Marsh avait proposé un semblable arrangement au conseil d'Autriche, M. de Bruck, et que le gouvernement autrichien y avait donné son adhésion, en partie pour relever le conseil de France de la charge assez désagréable de tenir Koszta en surveillance; charge qu'il avait acceptée, du reste, qui portait avec ce conflit immédiat dont le contre-coup aurait pu mettre en danger les navires étrangers dans le port de Smyrne.

De plus, le gouvernement autrichien, en consentant à cet arrangement, aurait fait la réserve de son droit ultérieur au cas de retour en Turquie de Koszta, lequel serait considéré comme sujet de l'Autriche, tant qu'il ne serait pas dépouillé de ce caractère par une naturalisation complète dans toutes les garanties légales.

Le *National Intelligencer* confirme le fait principal de la mise en liberté de Koszta. Il paraît que le vicomte faite dernièrement par le chargé d'affaires d'Autriche à M. Marcy, qui se trouvait à Albany, n'avait d'autre but que de lui apprendre officiellement la nouvelle. Le gouvernement autrichien aurait pris cette résolution il y a déjà plusieurs semaines et aurait chargé son ministre à Constantinople d'en faire part à M. Marsh. C'est à la découverte des insignes royaux de la Hongrie qu'on attribue le subit radoucissement de l'Autriche à l'égard de Koszta. Celui-ci accompagnait Kossuth lors de l'enlèvement du manteau, du sceptre et de la couronne de St-Etienne, conservés à Buda, et le gouvernement autrichien, en faisant arrêter Koszta à Smyrne, avait l'espoir de lui arracher un aveu et d'apprendre ce qu'étaient devenus ces insignes. Ainsi expliqué, le consentement de l'Autriche à la mise en liberté de Koszta ne nous paraît plus improbable.

New-York.—Les journaux de New York publient tout au long le compte rendu des délibérations de la convention whig qui s'est réunie à Syracuse le 5 du courant. Voici les candidats nommés : George Wood, juge d'appel; Joseph Mullin, juge d'appel; E. W. Leavenworth, secrétaire d'Etat; James M. Cook, contrôleur; E G Spaulding, trésorier; O. Hoffman, avocat général; C. Gardiner, commissaire des canaux; John T Clark, ingénieur d'Etat; T Kochpatrick, inspecteur des prisons d'Etat; B F Harwood, greffier de la Cour d'appel. Ces nominations ont été faites avec la plus grande unanimité. Le ticket whig, fort déjà par sa composition, rencontre de nouvelles chances de succès dans les dissensions du parti locofoco.

CHRONIQUE LOCALE.

Quatrième Cour de District—*Affaire Pandelly*. Le juge Reynolds a rendu hier sa décision dans l'affaire Pandelly. Il s'agissait de l'injonction lancée à empêcher le Conseil des Aldermen d'informer une enquête au sujet du droit qu'aurait M. Pandelly à siéger dans cette assemblée. L'avocat de la ville ayant demandé le retrait de l'injonction, la Cour a fait droit à cette requête en déclarant que les Conseils avaient, en vertu de la loi qui les organise, le droit de s'enquérir des titres de leurs propres membres. Le juge Reynolds base en outre sa décision sur l'article du Code de Procedure qui défend aux Cours de Justice de lancer des ordres de nature à affecter l'élection des officiers ou des membres d'une corporation organisée conformément à la loi. M. Pandelly doit, dit-on, interjeter appel à la Cour suprême.

Incendie.—Le feu a éclaté la nuit dernière, dans une maison haute, rue St-Philippe, entre Chartres et Levée. L'étage supérieur a été consumé, mais le rez de chaussée, occupé comme magasin de comestibles et de cigares, n'a éprouvé aucun dégât.

La belle et la bête.—Mlle Malvina Smith, demeurant rue Benville, se plaint de ce que John Smith et Martin Kennedy se sont introduits chez elle pendant la nuit de mercredi, en enfonçant la porte de la rue, et surtout d'avoir été battue par ce dernier.

Vol de livres de lois—James McManus a comparu hier par devant le recorder Baron, sous l'accusation d'avoir volé des livres de lois dans le bureau de M. Kenney, avocat, passage de la Bourse. Il paraît que ces livres ont été vendus à un libraire qui ne trouve comparaître dans cette affaire.

Vol d'un cheval.—L'affaire de Barney Murphy, qui sera examinée mercredi prochain devant le même cour. Murphy est accusé d'avoir volé le chapeau d'un individu qui s'était paisiblement endormi sur le pas d'une porte.

Enquête.—Une enquête a été tenue sur le corps de deux individus morts des suites de blessures faites par l'explosion des bouilloires du steamboat The St. Daniels. L'accident a eu lieu mercredi dernier, à la Passe. Les deux victimes se nomment Samuel Lee et Robert Elliott, tous deux de Baltimore.—Verdict conformément aux faits ci-dessus.

[illegible] se sont adressé à un inspecteur dévoué [illegible] la Cour de Recorder;

James Murray, avec l'accusation d'avoir été, il y a environ un an, un nommé Henry [illegible] à Lafayette, pour vol de ses bottes. L'accusé s'était enfui à peu près à l'époque de la mort de Savage et n'avait reparu en ville que depuis quelques jours, lorsque la police l'a arrêté.

—James Dunn accusé d'avoir, le 5 courant, assailli à main armée M. A. Moore et menacé de le tuer.

—Thomas Lanahan pour avoir cruellement battu un cheval qu'il avait surpris volant du café sur la levée.

Paroisses Plaquemines et St. Bernard.—Nous lisons dans le *National*, organe des paroisses Plaquemines et St. Bernard :

La belle saison continue de régner et le temps de la roulaison est enfin venu. Nous voyons avec le plus grand plaisir tous nos planteurs activement occupés à faire leurs préparatifs pour cet heureux temps. Si nous en jugeons par les soins continuels dont ils entourent leurs machines, par ce luxe qu'ils déploient pour construire leurs bâtisses, et une grande quantité de bois que nous voyons couper et empiler près de ces fourneaux qui, la porte ouverte, ne demandent qu'à marcher, le sucre ne va pas manquer d'une [illegible] prodigieuse cette année, nous nous faisons espérer que nos planteurs auront récolte qui les dédommagera de leurs longs et pénibles travaux.

Nous apprenons que plusieurs d'entre eux doivent commencer sous peu de jours.

—Le 27 du mois dernier, à la vente de la succession de feu Léon Boyné, un nègre âgé de 26 ans, a été vendu pour $1,360, un nègre âgé de 31 ans, pour $1,760, une autre nègre, âgée de 21 ans, pour $1,430, et une négresse et ses trois enfants en bas âge, pour $2,330.

DIFFICULTE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LE MEXIQUE.

On lit dans un journal de New-York :

Une difficulté fort grave, à en juger par les premiers récits, vient de surgir entre les Etats-Unis et le Pérou.

Le gouvernement de ce dernier pays a édicté sur les côtes [illegible]

[illegible]

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Paris, 21 septembre 1853.

Monsieur,

Les mesures adoptées par le gouvernement, à l'égard des céréales et des bestiaux étrangers, ainsi que les arrivages des ports commencent à rassurer un peu les esprits à l'endroit de la disette qu'on avait cru entrevoir un instant. A part même l'intérêt du moment, c'est un pas considérable fait dans la voie de la liberté du commerce, et nous sommes convaincus que, le danger passé, notre législateur gardera un degré en à ne autre, l'empreinte de ces bonnes modifications. Ce n'est pas que je sois partisan de la liberté absolue du commerce. Il faudrait pour réaliser cet idéal du libre échange, que notre agriculture fût plus avancée, plus éclairée, que le crédit foncier fût entré dans les mœurs, que le crédit agricole, c'est-à-dire le prêt sur consignation de produits, fût organisé, que les capitaux en un mot, se fussent portés vers la terre plus qu'ils ne peuvent le faire dans les circonstances présentes. Toutefois, comme on aboutit nécessairement de la protection, et que notre tarif était un des plus restrictifs du monde, toute modification accordée dans le sens de la liberté est un progrès réel auquel il faut applaudir.

Malheureusement les théories libérales du gouvernement ne s'étendent pas jusqu'à la presse. L'*Echo agricole*, journal spécial des halles, vient, ce matin même, de recevoir un avertissement officiel, pour avoir discuté sur les grains, et aussi dans le sens de la hausse. Je doute que cette censure soit de nature à tranquilliser les esprits. Le parti pris se montre ici trop évidemment. Quel crédit obtiendront les [illegible] de certains [illegible]

Les affirmations qu'on n'a pas la liberté de discuter ne sont plus des preuves. Tous ne le voyons que trop par cette malheureuse question d'Orient, dont la presse officielle se refuse à prévoir la solution, et qui va s'embrouillant tous les jours davantage. Le *Journal des Débats* contient aujourd'hui la Note à peu près textuelle par laquelle la Russie refuse d'accepter les modifications de divan. Elle ne contient, du reste, rien que l'on ne sache déjà, et qui n'ait été longuement développé. Ce sont les conclusions et assez hostiles de la Russie. Le cabinet russe offre toujours d'accepter la Note de Vienne pure et simple, et sur ce point il fait ostentation de modération; mais il s'éloigne, avec une raison, que la conférence de Vienne, en faisant sa Note, ne se soit pas préoccupée du consentement de la Turquie.—

Le correspondant de Constantinople du *Morning Herald* annonce de son côté, que le divan ne veut et ne peut reculer et que le parti de la guerre gagne chaque jour du terrain. La situation est, on peut le dire, plus grave qu'elle n'a jamais été, et, à l'opinion de tout le monde, de nouveau plongée dans la préoccupation dernière.

Le voyage de l'Empereur Nicolas à Olmutz est considéré avec raison, par la presse anglaise, comme un événement d'une haute gravité. Si la Turquie persiste dans ses refus de retirer ses modifications, le czar amènera probablement à Olmutz de former une alliance pour la guerre, avec l'Autriche et la Prusse, pour balancer l'effet du secours que la France et l'Angleterre se décideraient probablement à donner à la Turquie. Quelques journaux, comme les *Débats* et l'*Assemblée Nationale*, ont allumé, il est vrai, que si les forces allées s'uniront dans les Dardanelles, ce serait pour contraindre le sultan à la paix. Ne pouvant intimider le plus fort, on chercherait à intimider le plus faible. Mais, à part l'ignominie d'un procédé, on aurait-on pas faire intervenir nos affaires de la Russie, et ouvrir soi même cette question du démembrement que l'intérêt de l'Europe est tout au moins, de retarder si elle ne peut l'éloigner indéfiniment.

Depuis quelques jours, d'ailleurs, les journaux anglais, le *Morning Post*, organe de Lord Palmerston, le *Times* lui-même, semblent se rapprocher de la Turquie, et insinuer que, la guerre éclatant, l'Angleterre persévérerait dans l'appui qu'elle a toujours été disposée à lui donner.

Vienne est en ce moment, le pivot de la politique européenne. Si l'Autriche cède à l'attraction de la Russie, la guerre générale est inévitable. Si par impossible, elle se décidait à s'unir aux deux puissances occidentales pour arrêter les projets du Russie, celle-ci serait obligée de reculer, et alors la Turquie a [illegible] tout au plus de la Révolution que de la Russie.

La question de territoire et rejetera forcément cette question de côté, de la barbarie Moscovite. En attendant, tout le voyez, les situations se dessinent et se tranchent. Une crise décisive pour l'indépendance de l'Europe est au bout de toutes ces menées diplomatiques, et les esprits véritablement politiques, dont la clairvoyance consiste à voir de loin, ne doivent pas se laisser surprendre.

22 septembre.

Les journaux de ce matin, sans apporter précisément aucune nouvelle importante semblent confirmer la tendance prévue de l'Autriche, à se rapprocher de la Russie. S'il faut en croire une dépêche télégraphique privée, le ministre autrichien aurait prévenu les ambassadeurs que si la Turquie ne consentait pas à retirer ses modifications, l'Autriche reprendrait sa liberté d'action. Au moment où le czar arrive à Olmutz, le mot serait significatif. En fin, les journaux anglais rapportent une réponse de Lord John Russell à une députation qui était venue le féliciter sur sa conduite dans l'affaire d'Orient. Cette réponse est empreinte d'une grande fermeté, et le noble Lord y déclare que si la paix ne pouvait être maintenue par des moyens honorables, il n'hésiterait pas à conseiller la guerre. Une ou deux phrases très fermes sur la protection due par l'Angleterre aux nationalités opprimées complètent la physionomie passablement belliqueuse de ce discours. D'ici à une quinzaine de jours nous saurons, du reste, à quoi nous en tenir.

En passant en dernière revue au camp de Satory, S. M. a prononcé devant les troupes un discours assez pâle; il y fait l'éloge des vertus qu'on puise dans les camps pour les opposer à l'égoïsme qui résulte de la paix; du reste, pas un mot pouvant faire pressentir si une campagne de manœuvre doivent être appelée à revêtir un caractère plus sérieux. On a remarqué une phrase sur l'espèce de confraternité qui doit unir les militaires de toutes les nations. Cette phrase qui n'était sans doute qu'une politesse à l'adresse des officiers étrangers présents à la revue, pourrait au besoin offrir un significatif beaucoup plus étendu. Il est malheureusement trop vrai que les armées de toutes les nations européennes semblent beaucoup moins appelées à se battre entre elles, qu'à s'entraider pour maintenir l'oppression des peuples et la tyrannie des princes. Ce n'est certainement pas à cette situation anormale que Louis Napoléon a voulu faire allusion; mais plus d'un, en lisant cette phrase, en sera été affecté comme moi.

Le gouvernement vient de suspendre l'émission des lettres de gage des sociétés de crédit foncier de Marseille et de Nevers, fondées par M. Mirès. Les compagnies Louis s'emploient à obtenir alors le retrait de leurs statuts; [illegible]

[illegible]

De reste, cet échec [illegible] accidents [illegible] en rentre dans les bruits de Bourse, avec le crédit foncier de France, [illegible]

K. [illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 22 septembre.

—On lit dans le *Constitutionnel* :

« On nous communique les faits suivants, qui se trouvent confirmés par des lettres venues de la fois de Constantinople et de Sebastopol : [illegible]

[illegible]

ACCIDENT DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A BORDEAUX.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* les détails suivants sur l'accident du chemin de fer de Poitiers à Bordeaux :

« Hier dimanche 18 septembre, à quatre heures au quart du matin, quelques personnes habitant le bourg de Saint Benoît, à trois kilomètres de Poitiers, furent réveillées par les sifflements aigus et le fracas de locomotives, qui se heurtaient, et aussitôt se mêlaient les cris déchirants des voyageurs. On se précipita vers le chemin de fer, et on trouva le train de marchandises que le train des malles-postes, parti aussi de Paris à sept heures [illegible] venait de s'engager [illegible]

« Le choc a été terrible et composé de deux [illegible]

[illegible]

« C'est à ce moment qu'arrivent les habitants de Saint Benoît. On s'empresse de relever les blessés; on les place sur des matelas et sur des brancards faits avec les débris des wagons. Deux médecins, qui étaient au nombre des voyageurs, donnent les premiers soins. [illegible] de Poitiers. On déblaie la voie, on retire les morts, on transporte les blessés à la gare de Poitiers. Un grand nombre de voyageurs sont revenus à pied et en omnibus à la ville, et on a vu un instant plusieurs, tant leur émotion avait été violente.

Le *Journal des Débats* ajoute à ces détails :

« Le chemin de Bordeaux n'a qu'une voie; mais à chaque station il y a une seconde voie dite d'évitement, pour le cas de croisement de deux convois. Le train de marchandises avait, prévenu, par une dépêche électrique de l'administration, qu'un convoi de marchandises venant d'être expédié de Bordeaux, ce chef aurait à faire arrêter le convoi de Paris sur la voie d'évitement, jusqu'à ce que le convoi de Bordeaux fût passé. Il paraît que malheureusement ce chef de station, par un oubli inconcevable, laissa filer le convoi de Paris sans s'arrêter la voie; ce fut ainsi la cause de la rencontre. [illegible] des deux trains, qui sont chargés entre Poitiers et Bordeaux. »

MANIFESTE RUSSE.

Le *Temps* de Berlin publie le texte de la dépêche adressée de Saint-Pétersbourg, 8 septembre 1853, à M. le baron de Meyendorff à Vienne, pour lui faire connaître le rejet des modifications proposées par la Porte. Voici ce document, qui, écrit primitivement en français, a été d'abord traduit en allemand et cette fois une traduction nouvelle :

« Nous recevons à l'instant, avec les rapports de Son Ex. du 26 août, les modifications que la Porte Ottomane a faites au projet de note rédigé à Vienne. M. le comte de Buol n'aura qu'à se rappeler les expressions de notre communication du 25 juillet pour se rendre compte de l'impression que ces changements ont dû produire sur S. M. l'empereur. En acceptant au nom de S. M. le projet de note que l'Autriche nous annonçait comme un ultimatum qu'elle proposait de soumettre à la Porte, après l'avoir fait préalablement admettre et approuver par les cours de France et d'Angleterre, et de la décision de laquelle devait dépendre la continuation de nos bons offices, j'ajoutai, dans une dépêche que nous, ministres du baron, étions chargé de communiquer au cabinet autrichien, les observations et les réserves qui suivent :

« Je considère comme superflu de faire observer à Votre Excellence qu'en acceptant l'expédient arrivé à Vienne dans un but de conciliation, et l'envoi d'un envoyé turc, nous présumons que nous n'aurons point à examiner et à discuter de nouvelles propositions et de nouveaux changements qui pourraient être préparés à Vienne sous l'empire des susceptibilités guerrières qui, à cette heure, paraissent animer le sultan et la majorité de ses ministres, et que, dans le cas où le gouvernement ottoman voudrait encore devoir rejeter ce dernier arrangement, nous ne saurons en être plus liés par l'acquiescement que nous lui donnons aujourd'hui.

« Des expressions aussi positives ne pouvaient laisser ni doute sur l'éventualité [illegible]

[illegible]

« Nous n'avons pas [illegible] de voir, nous y avons [illegible] Pourquoi ? Parce que [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI SOIR, 13 OCTOBRE 1853.

Le marché au coton est lourd, les ventes s'élèvent à 1,200 balles à des prix faibles. [illegible]

TABAC—Ventes : 180 boucauts dont 70 à 5½ cts.

SUCRE—Ventes : 200 boucauts à des prix faibles.

MELASSE—Ventes : 300 barils : 16 @ 18 cts pour la [illegible]

FARINE—Demande bonne. Ventes : 2,000 barils— [illegible] 50 @ $6 [illegible] Ohio et St-Louis [illegible]

CEREALES—[illegible]

[illegible]

CAFE DE RIO—Ventes, par petits lots 10¾ @ 11 cts.

FRET—Frets : coton pour Liverpool ⅝ d; pour le Havre 1¼ cts.

CHANGE—Le marché [illegible]

AVIS MARITIMES.
Port de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Memoranda.

Liverpool, 21 septembre—Arrivé, Geo Bury, de la Nlle-Orléans.
Le Havre, 22 sept—Arrivé, Revolle-Marie, Baron, de la Nlle-Orléans.
Anvers, 21 septembre—Arrivé, Zerman, Elise, de la Nouvelle-Orléans.

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

[illegible]

LISTE DES NAVIRES
En destination pour la Nlle-Orléans.

HAVRE.
[illegible]

BORDEAUX.
[illegible]

MARSEILLE.
[illegible]

MALAGA.
[illegible]

ANVERS.
[illegible]

Avis.

LA VENTE D'EAU DE VIE ET DE VINS [illegible]

B. B. SYKES.

Habillements d'hiver, Chemises Blanches et Marchandises assorties.

[illegible]

J. B. Bépine & Co, No 77, rue de Chartres.

Le navire SARAH BRIDGE, capitaine Starbuck, venant de Bordeaux, [illegible]

CHARLES CAVAROC.
20, rue Bienville

[illegible]

JOHN CASTANEDO.

L'ajournal l'ORLEANAIS [illegible]

[illegible]
CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.
Départ des trains.
JOURS DE LA SEMAINE.

De la ville. | Du lac.
10 heures du matin, | 8 1/2 heures du matin.
3 heures du soir. | 5 heures du soir.

DIMANCHE.

6 heures du matin | 8 1/2 heures du matin.
10 heures " | 1 heure après midi.
3 heures du soir | 5 heures du soir.

W. ALEX. GORDON, Agent.

14 oct—3

Changement de Domicile.

[illegible] transporté son domicile de la rue [illegible] au No 16, Exchange Place.

Bons de vin sous les chais de la Douane.

COGNAC—[illegible] Jules Robin, Henry Mounié & Co.
[illegible]

THOMAS PINET & Co.

VINS—[illegible]

[illegible]

THOMAS PINET & Co.

CUIVRE—[illegible]

EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 rue St. Louis

[illegible]

EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 rue St. Louis

[illegible]

A. SCHWAB.

[illegible]

JOS. H. MARKS & Co.

[illegible]

JOS. H. MARKS & Co.

[illegible]

J. TARDOS.

[illegible]

PAUL FOURCHY FILS & Co.

[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Arrivée du Canada.
Nouvelles d'Europe d'une semaine plus récentes.

New-York, 13 octobre.

Le steamer Canada est arrivé ce matin à Halifax avec des avis de Liverpool jusqu'au 1er octobre, c'est à dire d'une semaine plus récentes que ceux reçus par l'*Arabia*.

Marché de Liverpool.

Liverpool, 1er octobre.

L'activité sur le marché aux cotons de cette ville n'a pas augmenté depuis le départ de l'*Arabia*. Les ventes de la semaine se sont élevées à 34,000 balles. Toutes les qualités ont fléchi de ⅛d à 1/4d. Les cotes s'établissent comme suit : fair Orléans, 6 ⅜d; middling Orléans, 5 3/4d; fair Uplands, 6 1/4d; middling Uplands 5 1/2d.

Le marché des farines est actif et les prix ont augmenté de 1s. [illegible] pour le Western Canal.

[illegible]

Marché Monétaire.

Le numéraire est toujours abondant dans les districts manufacturiers.

Le marché monétaire de Londres a été plus resserré et le taux de l'escompte a été élevé à 5 pour cent. Les consolidés ont fléchi de 1 pour cent.

Marché aux cotons du Havre.

Le marché aux cotons du Havre a fléchi. Les prix sont [illegible]

Grenades.

Le steamer [illegible] est arrivé à Liverpool [illegible]

Question d'Orient.

Entrée des flottes dans les Dardanelles.

La question d'Orient n'est pas encore réglée. Les flottes combinées sont entrées dans les Dardanelles. On croit cependant que les gouvernements pourront éviter les hostilités.

AVIS D'ELECTION.

En vertu d'un writ d'élection du 10 septembre 1853, et à moi adressé par Son Excellence PAUL O. HEBERT, Gouverneur de l'État de la Louisiane, les électeurs ayant qualité dans la paroisse d'Orléans, sont par le présent notifiés, qu'une élection sera tenue LUNDI, le 7me jour de novembre prochain 1853, pour élire les officiers suivants, savoir :

Un représentant nommé par le Premier District Congressionnel, qui se compose de cette partie de la ville de la Nlle-Orléans, [illegible]

Un représentant nommé par le Second District Congressionnel, composé de cette partie de la ville de la Nlle-Orléans, [illegible]

Deux électeurs pour le district composé de la paroisse d'Orléans.

Représentants.

Un représentant pour la 10e district de la paroisse d'Orléans;

Deux représentants pour le premier district, paroisse d'Orléans;

Trois représentants pour le second district, paroisse d'Orléans;

Six représentants pour le troisième district, paroisse d'Orléans;

Trois représentants pour le quatrième district, paroisse d'Orléans;

Trois représentants pour le cinquième district, paroisse d'Orléans;

Deux représentants pour le sixième district, paroisse d'Orléans;

Deux représentants pour le septième district, paroisse d'Orléans;

Deux représentants pour le huitième district, paroisse d'Orléans;

Un représentant pour le neuvième district, paroisse d'Orléans.

Un trésorier d'État, un auditeur des comptes publics et un surintendant de l'éducation publique.

[illegible]

Juges de Paix.

Un par les électeurs ayant qualité dans le 1er District Représentatif.

Un par les électeurs ayant qualité dans le 2me District Représentatif.

Un par les électeurs ayant qualité dans le 3me District Représentatif.

Un par les électeurs ayant qualité dans le 10me District Représentatif.

[illegible]

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, ce 5 octobre 1853.

J. P. FRERET, Shérif.

PERDU—[illegible] CREOLE [illegible] M. L. DURAND, [illegible]

On aurait besoin dans un bon magasin [illegible]

[illegible]

150 BARRIQUES vin rouge bon ordinaire, [illegible]

[illegible]

PEDRO PEREZ, 307 & 309, rue Royale, [illegible]

BOIS D'ACAJOU—[illegible]

J. Y. de SOBRAL.

348 [illegible]

V. & E. MAIGNAN.

GRAINS de lin [illegible]

JOS LARAYA, 11, Jefferson [illegible]

DAMEJEANNES—[illegible]

JOS LARAYA, 11, Jefferson [illegible]

En débarquement du navire [illegible]

F. ROUMIEU, No 28, rue St. Louis

A LOUER—[illegible]

A LOUER—[illegible]

500 [illegible]

LAGAY & LEGARE.

[illegible]

LAGAY & LEGARE.

[illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du Receveur du Premier District.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1853.

AVIS est donné que les Rôles d'Assessment du Premier District [illegible] Le Bureau des Assesseurs du Conseil des Aldermen, Capitole, où pourront être examinés et corrigés, pendant trente jours, conformément à la loi, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

1oct—1m J. WOLFE, Recorder.

Nouvelle Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 octobre 1853.

UNE élection de six Directeurs, entre les Actionnaires, aura lieu pour composer le premier Bureau de Direction de cette Banque, [illegible] le 14 rue St-Charles, LUNDI, [illegible]

GEORGE A. FRERET, Secrétaire.

N. B.—[illegible]

Succession de Frederick Jutine [illegible]

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre F. J. [illegible]

JOHN CULBERTSON.

Avocat de Charles Dumas, curateur, [illegible]

AVIS—MONSIEUR CHRISTIAN HOBOLD [illegible]

Nlle-Orléans, 1er septembre 1853.

CHARLES OGLER & CO.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Joseph Green, [illegible]

G. MEUGENS, 21, rue Conanne, [illegible] Administrateur de la succession de J. Green.

UN jeune homme [illegible]

LOUIS DUCOURNAU,
21, rue de Chartres.

Marchandises françaises et de saison.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires d'Europe et du Nord, un assortiment [illegible]

Marchandises Françaises.

Indiennes nouveaux dessins, fond noir et demi deuil.
[illegible]

Marchandises du Pays.

[illegible]

Marchandises pour Habitants.

[illegible]

Toujours en magasin un assortiment complet de Bonneterie Anglaise, Allemande et Française.

LOUIS DUCOURNAU, 21, rue de Chartres

TAPIS.
F. MALLARD & Co.
67, RUE ROYALE.

A BERCENT au public qu'ils reçoivent leur nouveau choix de TAPIS [illegible]

[illegible]

BRUGUIERE & Cie
Ont transporté leur magasin du No 27 au No 26, RUE BIENVILLE.

[illegible]

RICHARD, ALDIGE & Co.

[illegible]

RICHARD, ALDIGE & Co.

ARTICLES pour le marché mexicain, [illegible]

RICHARD, ALDIGE & Co.

Demande d'un chaudronnier.

UN bon CHAUDRONNIER trouvera à s'employer, [illegible]

A VENDRE ou à louer—[illegible]

CHANGEMENT DE MAGASIN.

[illegible]

HYDE & GOODRICH.

Nouvelles Marchandises d'Automne.

C. YALE Jr & Co,
27, RUE DES MAGASINS.
IMPORTEURS ET MARCHANDS EN GROS.

ONT reçu leur Assortiment complet de MARCHANDISES SECHES.—

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A [illegible] MAGASIN DE QUINCAILLERIE [illegible]

A VIS—[illegible] J. B. MARTIN, [illegible] J. A. MORTON, (112, rue Tchoupitoulas), administrateur de la succession de J. B. Martin.

AVIS.

PERDUS OU EGARES, [illegible] E. J. FORSTALL, [illegible]

A VENDRE [illegible]

PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse

VINAIGRE—Ex barco Bridge de Bordeaux [illegible]

DUNTZE & IKEN, Rue Royale et Conti.

VIN BLANC—Ex Sarah Bridge—[illegible]

DUNTZE & IKEN.

[illegible]

DUNTZE & IKEN.

JUS DE FRUITS—[illegible]

DUNTZE & IKEN.

[illegible]

CANDIDATS.

CANDIDAT INDEPENDANT, Collecteur de Taxes.

MICHEL MUSCHAUD, [illegible]

RECORDER.

FRANCIS TERRE, [illegible]

Pour Troisième Juge de Paix.

RICHARD RICHARDSON, [illegible]

FRANCOIS GALONGNE, [illegible]

GREFFIERS :

JOHN CURRELL [illegible]

F. H. MEEVER, [illegible]

W. J. MEDLOCK [illegible]

W. A. BOTT [illegible]

THOMAS GILMORE, [illegible]

JOHN S. BARON,
Greffier actuel de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour.

AUX HABITANTS SUCRIERS.

LES habitants sucriers qui désirent connaître le procédé de W. H. Gilbert, pour la fabrication du sucre, peuvent le faire en s'adressant à lui, sur l'habitation Coles, [illegible]

P. A. HEBRARD,
No 113, rue du Canal, près Bourbon,
DANS LES ANCIENNES VOUTES.

REÇOIT en ce moment par le Wurtemberg et Ashland, du Havre, [illegible]

[illegible]

P. A. HEBRARD, [illegible]

GIRON & JEROME,
No. 12, rue de Chartres.

ONT reçu [illegible]

[illegible]

Nouvelles marchandises reçues de New York, Boston et Philadelphie [illegible]

CIQUEL & JAMISON, 14, rue de Chartres.

MARCHANDISES FRANÇAISES D'AUTOMNE.

INDIENNES FRANÇAISES pour meubles, [illegible]

[illegible]

F. & S. REILLY & Co.

Instruction Privée.

Langue Française, Allemande, Mathématiques, &c.

BEAUCOUP de jeunes [illegible]

A vendre à l'amiable pour cause de départ.

[illegible]

A vendre pour cause de départ.

[illegible]

CHARBON DE PENNSYLVANIE.

[illegible]

ROBERT MORRIS, 85, Vieille Levée, [illegible]

DES [illegible]

M. LANTEN,
Manufacturier de Paris,
Rue de Chartres, No 104, maison Pandelly,

[illegible]